

## CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2011

L'an deux mil onze, le jeudi 15 décembre à vingt heures, le conseil municipal de la Commune de CHALONNES SUR LOIRE, convoqué le 9 décembre 2011, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Stella DUPONT, Conseiller Général de Maine et Loire, Maire de Chalonnnes sur Loire.

**Etaient présents** : Mme DUPONT, M. DAVY, Mme FOUSSARD, M CHAZOT, Mme BELLANGER, MM. DESCHAMPS, BIJU, JAMMES, Mme OSSEY, MM JOUHANDIN, PHELIPPEAU, Mme TRICAUD, M SCHMITTER, Mme SUTEAU-COGNE, M. BOUFFANDEAU, Mme FERRAILLE, M. GRIMAUULT, Mme PIGNON, M GARNAUD, Mmes LEQUEUX, BOURIGAULT, CAYEUX, MM SANCEREAU, PAIROCHON, MULOT

**Pouvoirs** :

Mme NDIAYE à Mme DUPONT  
Mme MONNIER à M PAIROCHON  
M. CORNEC à M. SANCEREAU  
Mme MOREAU à M MULOT

**Secrétaire de séance** : Gaël GARNAUD

S. DUPONT demande l'accord du conseil municipal pour ajouter à l'ordre du jour le point suivant : adoption des tarifs du Centre d'Accueil des Goulidons pour l'année 2012.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Madame DUPONT soumet au Conseil Municipal l'approbation du compte-rendu de la séance du 25 novembre 2011.

Monsieur SANCEREAU demande que l'avant dernier alinéa de la délibération n° 2011-158 du 25 novembre 2011 portant sur le rapport d'activités 2010 de la communauté de communes soit modifiée comme suit : « Monsieur SANCEREAU constate que l'intercommunalité a été créée pour mutualiser et maîtriser les moyens et les charges mais qu'ils augmentent aussi bien au niveau de la ville que de la Communauté de Communes Loire Layon. Il rappelle que le groupe de l'opposition n'a aucune visibilité sur ces différents points car il n'a pas la possibilité de siéger au conseil communautaire. »

Monsieur PAIROCHON signale une erreur matérielle dans la délibération n° 2011-144 du 25 novembre 2011 : le taux des impôts a été augmenté de manière significative en 2002 pour rembourser un emprunt de 2 millions de francs et non 5 millions de francs.

**ADOPTÉ** à la majorité (une abstention JC SANCEREAU).

<b>2011 - 162 - BUDGET VILLE 2012 – ADOPTION DU BUDGET VILLE</b>
--

En introduction, Madame le Maire expose à l'Assemblée plusieurs éléments :

- « Il ne s'agit pas de refaire le débat d'orientation budgétaire, car le contexte ne s'est pas miraculeusement amélioré et nous restons confrontés à la crise économique et sociale, couplée d'une crise financière de la dette des états,
- Dans ce contexte, nous avons bâti un budget prudent en cherchant à limiter les dépenses ; Bruno DESCHAMPS y reviendra.
- Ce budget est également bâti sans augmentation de la fiscalité sur des hypothèses de stabilité des dotations d'Etat et cela pour tenir compte des difficultés sociales que j'ai déjà évoquées. Il est clair que si ces dotations devaient finalement être en réduction par rapport à nos prévisions et à ce qui a été perçu en 2011, la commission finances en discuterait et nous pourrions être amenés à revoir notre copie au cours du premier trimestre 2012.
- Mais pour l'heure, si les choses restent en l'état, si l'inflation et les taux d'intérêt n'augmentent pas fortement, le budget 2012 que Bruno DESCHAMPS va présenter un excédent en fonctionnement de plus de 700 000 € en hausse par rapport à 2011 de 100 000€, sans hausse de la fiscalité,
- Quelques éléments marquant de ce budget sont à signaler :
  - o Des éléments plus techniques, comme les dépenses du SIEML qui vont de nouveau être rattachées pour partie à l'investissement,
  - o Le fait que la ville n'a plus la possibilité de recruter des personnes en insertion via des contrats aidés comme cela était possible en 2011,
  - o Des éléments liés à des évolutions compte tenu de l'expérience de ces trois premières années de mandat : je pense à la municipalisation de l'espace jeunesse (il était auparavant géré par une association ; demain une association existera toujours, mais l'animateur restera un agent de la ville et non plus mis à disposition de l'association). On aurait aimé continuer avec une gestion associative, mais force est de constater que

c'était difficile pour les bénévoles, y compris à cause de contraintes administratives liées au financement de la CAF. Mais l'association va perdurer dans l'organisation nouvelle qui a été imaginée,

- o Autre élément de ce budget, c'est la concrétisation d'un pôle culture que nous avons initié en 2008 avec l'embauche d'une chargée de mission. On a constaté en 3 ans que ce pôle culturel non constitué jusqu'alors avait besoin de prendre forme et avait besoin d'être structuré. La communauté de communes n'a pas la compétence culture puisque c'est l'agence de développement Loire en Layon qui dispose de cette compétence mutualisée avec les communes du pays (Villages en scène). Nous nous sommes naturellement tournés vers cette structure pour réfléchir et chercher à mutualiser des compétences, sachant que notre souhait est de rester sur un poste, en ETP. Dans un contexte difficile de réduction des moyens, il est clair que cette décision politique revêt un caractère important,

Nous souhaitons poursuivre sur le chemin initié il y a 3 ans et constituer un pôle culturel complet en lien avec la médiathèque et la ludothèque. Souvent, lorsque les temps sont plus difficiles, la culture paie un lourd tribut, comme si la culture relevait du superflu, de l'inutile, du secondaire. Nous pensons au contraire qu'en période de crise, la culture est essentielle parce qu'elle est vecteur de lien et de mixité sociale, mais aussi de partage, d'échanges, de connaissance, d'évasion et de rêve. La culture est un bien précieux auquel nous tenons et c'est pourquoi ce budget vous propose de consacrer des crédits correspondants à un temps plein pour poursuivre le travail engagé depuis 3 ans,

- Au niveau des investissements, comme je l'avais indiqué lors des orientations budgétaires, il n'y aura pas de grands projets nouveaux, nous sommes dans la poursuite de ce qui est engagé et particulièrement du chantier majeur de la Place de l'Hôtel de Ville, mais aussi de la restructuration des services sociaux, du lancement des études pour l'agrandissement du gymnase Saint Exupéry et de la restauration des vitraux de l'Eglise Saint Maurille,
- Elément nouveau, en dehors du renouvellement de matériel des services ou de logiciels coûteux, ou d'aménagements de sécurité (Les Pierres Blanches). Nous discuterons tout à l'heure de la numérisation du cinéma »
- c'est de la numérisation du cinéma dont En conclusion, Madame le Maire souligne qu'il s'agit d'un budget maîtrisé et responsable, conforme à ce qui a été engagé depuis 3 ans.

Bruno DESCHAMPS, adjoint chargé des Finances et du personnel communal, présente un diaporama précisant les prévisions de dépenses et de recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement. Il explique également les variations entre les budgets 2011 et 2012, mais signale que les comparaisons entre exercices doivent être prises avec précaution car les évolutions dépendent de choix politiques mais aussi de données techniques que l'on ne maîtrise pas.

Florence FOUSSARD demande pourquoi les absences pour maladie des agents ne sont pas compensées ?

Bruno DESCHAMPS confirme qu'elles sont bien compensées par une assurance.

Jean-Claude SANCEREAU se déclare favorable au soutien de la municipalité à la culture. Mais, il ne partage pas les mêmes avis sur l'identité culturelle de la ville, qui mériterait un débat un jour. Les dépenses liées à la culture, réparties sur différents chapitres, s'élèvent à plus de 45 000 euros pour financer l'Agence Loire Layon. Il s'interroge et se dit réservé. A cela, il faut ajouter plus de 12 000 euros pour l'association de Rochefort sur Loire et la subvention accordée à Calon'anim (festival BD), ce qui constitue au total des dépenses importantes et les moyens sont un peu lourds, même si on ne peut être que favorable à la culture.

Jean-Claude SANCEREAU demande quel est l'apport de l'Agence Loire Layon ? La convention évoque un équivalent temps plein, par conséquent 45 000 euros, cela paraît énorme.

Madame le Maire répond que cette somme comprend le salaire du chargé de mission mais également les frais de mission. Le but de la mutualisation des moyens, s'est précisément de baisser les charges de la commune et de l'Agence Loire Layon.

Jean-Claude SANCEREAU constate une évolution des charges.

Madame le Maire indique que l'enregistrement comptable des dépenses était très dispersé auparavant, alors que la création d'un budget culture permet une meilleure lisibilité.

Philippe JAMMES souligne l'importance d'avoir un projet culturel sur une commune de 6 500 habitants, qui rayonne sur tout un territoire et permet de développer le lien social. Il rappelle également que Chalonnes est la porte d'entrée du périmètre UNESCO, et que cela est à prendre en compte. La mutualisation fait suite à un inventaire des moyens et à un fonctionnement avec un contrat aidé pendant 3 ans. C'était très bien, mais il faut désormais aller au-delà. Il faut s'appuyer sur des compétences qui existent à l'Agence Loire Layon. Celle-ci sait monter des projets multi-partenariaux et dispose d'un directeur. Il n'est pas possible d'avoir une seule personne avec toutes les compétences.

Jean-Claude SANCEREAU juge cependant les dépenses excessives.

Stella DUPONT précise que l'on pourra comparer le budget avec celui d'autres communes, lorsque le projet sera présenté, une fois abouti. Cependant, les comparaisons déjà réalisées démontrent des dépenses peu importantes par rapport à d'autres communes de taille équivalente.

Jean-Michel PHELIPPEAU signale que le budget de la culture est faible, comparé à celui des enfouissements de réseaux.

Dominique PAIROCHON expose que le budget ne tient pas compte du débat d'orientation budgétaire et des quelques suggestions qui ont pu être faites. Le budget manque de prudence et il s'agit d'un rendez-vous raté face aux difficultés à venir. Au vu du contexte, il aurait convenu de conserver des réserves. Monsieur PAIROCHON dit ne pas croire à « l'agence tous risques », avec l'augmentation des impôts si l'Etat était défaillant. La municipalisation de certains services est dommageable, même si elle convient à la CAF. Pour ce qui concerne l'espace jeunesse, trois ans après, c'est un échec. Il faut encourager la responsabilité des parents. S'agissant de la culture, la ville a déjà un bon domaine culturel. Les dépenses sont augmentées, mais où prend-on les crédits ? Il n'y a pas de sécurité dans ce budget et il faut chercher des solutions autres que le recours à l'impôt. On ne mesure pas la culture au niveau des dépenses mais à l'action. L'enfouissement des réseaux correspond à un choix, mais on aurait pu retarder les travaux de la Place de l'Hôtel de Ville. Monsieur PAIROCHON rappelle qu'il n'avait pas approuvé ce projet et estime que le budget n'a pas de dimension.

Dominique PAIROCHON précise qu'il convient de conserver les crédits qui étaient affectés aux contrats aidés, pour les utiliser à d'autres choses car la ville va être sollicitée pour créer des emplois d'insertion.

Stella DUPONT répond que c'est ce qui est prévu mais les collectivités sont désormais contingentées pour créer des emplois aidés. Les crédits inscrits au budget primitif correspondent au quota de cinq emplois. Pour ce qui concerne les dépenses sociales, la priorité porte sur les actions déjà mises en place, et les efforts seront poursuivis. En revanche, attendre que l'Etat vienne au secours de la commune n'est pas du tout l'objet du budget proposé. Il a été choisi de le voter en décembre alors que les dotations ne sont pas connues. Or, le budget est présenté en équilibre, avec des dotations égales voire en baisse. Pour ce qui concerne les taux d'intérêt, ils peuvent impacter les dépenses, mais le manque de sécurité a été pris en compte puisque le budget primitif a été préparé avec une marge de sécurité sur l'évolution des taux de 3%. La situation est évolutive et il faut se laisser du temps. Si nécessaire, l'adaptation du budget sera possible. Pendant la campagne, l'engagement avait été pris de maîtriser la fiscalité. C'est ce qui est fait alors même que le contexte économique n'est plus le même. Chalonnes n'a pas augmenté sa fiscalité hormis un ajustement de + 1,2% en 2010, alors que beaucoup de communes le font.

S'agissant de la Municipalisation de l'espace jeunesse, Madame le Maire explique qu'après trois ans de fonctionnement, des choses vont bien, d'autres moins. Il fallait franchir une marche pour optimiser le fonctionnement. Néanmoins, l'association avec les parents est conservée et on le verra dans le règlement intérieur qui est inscrit à l'ordre du jour du conseil. Certaines actions seront toujours menées par l'association. La Municipalité est conforme à ses engagements, prudente, raisonnable, mais avec de l'ambition pour Chalonnes.

Bruno DESCHAMPS estime qu'il ne faut pas se tromper de débat concernant le foyer des jeunes. Des constats ont été faits. Il n'y a pas une perte de symbole dans la reprise de la gestion du foyer et elle n'empêche pas la participation des parents. Quant aux contrats aidés, ce n'est pas parce que les sommes inscrites ne sont pas au niveau de l'année précédente qu'il n'y a pas la volonté d'aider les personnes qui ont un besoin d'insertion. Il n'y a pas de lisibilité sur la politique des contrats aidés.

Par ailleurs, Bruno DESCHAMPS estime que les termes qu'il a entendus « manque de discernement, budget incohérent » sont forts. Qu'on ne soit pas d'accord s'entend, mais le budget a été préparé avec le souci de rechercher des économies, d'optimiser. Bruno DESCHAMPS donne quelques exemples (une économie de 5 000 euros sur la téléphonie a été réalisée, ...). Si l'incohérence vise l'impact financier de la culture, il faut préciser que les crédits inscrits ne sont pas à la hauteur de ceux prévus initialement et Bruno DESCHAMPS dit assumer le choix de valoriser la culture. Même quand la situation est difficile, la culture participe à donner du sens, et cela est fait en responsabilité. Dans la collectivité, on pourrait prendre d'autres fonctions et se poser la question de leur maintien, c'est un choix. L'avenir dira s'il s'agissait d'une erreur ou si le bon pari a été fait.

Stella DUPONT souligne le travail de Bruno DESCHAMPS et du service financier sur la recherche d'économie et son souci de la rigueur. Elle prend pour exemple les diapositives qui ont été diffusés, et notamment le ralentissement de l'augmentation des charges. Cela nécessite un travail important.

Dominique PAIROCHON estime que l'on ne peut pas comparer des choses non comparables.

Stella DUPONT répond que c'est parfaitement comparable.

Jean-Claude SANCEREAU rappelle qu'en 2004, il y avait eu l'incidence des 35 heures, de la modification du régime indemnitaire et de la mise en place du dispositif de responsabilisation des chefs de service. Il rappelle qu'il n'avait été créé qu'un seul emploi, celui d'un policier.

Stella DUPONT communique d'autres exemples démontrant la maîtrise de l'augmentation des dépenses de fonctionnement et qu'on en peut donc pas taxer la municipalité d'incohérence.

Dominique PAIROCHON précise que c'est le budget qui manque de cohérence.

Stella DUPONT juge que c'est la même chose.

Dominique PAIROCHON indique que l'opposition à un temps de parole limité.

Stella DUPONT rappelle qu'elle ne lui coupe jamais la parole.

Marie-France OSSEY témoigne que lorsqu'elle était dans l'opposition, on lui coupait toujours la parole.

Stella DUPONT souligne que selon la position occupée, le regard diffère.

Marc SCHMITTER fait remarquer que pendant le débat d'orientation budgétaire, l'expression a été respectée.

Guy BIJU expose qu'en fonctionnement, les dépenses sont maîtrisées, et qu'en investissement, il est content d'avoir voté les travaux de la Place de l'Hôtel de Ville car cela fait travailler des entreprises et des gens du secteur. Il se déclare contre la morosité ambiante et si tous les robinets sont coupés, on n'avancera pas. Le budget est dynamique, il va vers l'avenir.

Jean-Michel PHELIPPEAU remarque que 25% des dépenses concernent l'énergie et demande si des études sur les économies d'énergie sont envisageables ?

Bruno DESCHAMPS précise qu'on peut le souhaiter et imaginer faire des travaux d'amélioration, mais cela nécessite des investissements lourds et donc de reconsidérer le plan pluriannuel d'investissement. Une telle mise en œuvre sera donc difficile.

Stella DUPONT rappelle que certains travaux sont faits, par exemple à l'occasion de la restructuration des services sociaux, mais il n'est pas possible d'intervenir dans tous les domaines.

Pierre DAVY expose qu'à chaque fois que cela est possible, des travaux d'économie d'énergie sont réalisés mais que leur surcoût est de 20%. Il faut donc avoir un regard sur le retour sur investissement.

Bruno DESCHAMPS souligne que, depuis deux ans, des économies avec un delta très intéressant ont été réalisées dans le domaine de l'éclairage public.

Stella DUPONT précise que les économies d'énergie ne nécessitent pas obligatoirement de grands programmes mais beaucoup de petits travaux dont certains ont déjà été engagés (changement des fenêtres, ...). Pour les locaux sociaux, différentes options seront étudiées. Cependant, il faut entrer dans une logique globale.

Pierre DAVY prend pour exemple la toiture de la maison des jeunes où il a été posé 300 mm de laine de verre.

Dominique PAIROCHON précise que lorsqu'il dit que le budget manque de cohérence, c'est par rapport au contexte actuel. Il faut regarder ce que l'on peut faire différemment dans les années à venir. Il redit son avis favorable pour les travaux de la Place de l'Hôtel de Ville, mais cela aurait pu se faire autrement.

Pierre DAVY estime que l'on joue sur les mots et que les termes sont sévères.

Florence FOUSSARD ajoute qu'ils sont également injustes.

Bruno DESCHAMPS reprend ses explications concernant la section d'investissement.

Concernant les crédits pour le SIEML et son changement de statut, Stella DUPONT indique que l'on est toujours sur la même enveloppe de 2,4 millions d'euros concernant l'ensemble du projet de la place de l'hôtel de ville. Sont repris dans le budget primitif 2012, les crédits non engagés en 2011.

Stella DUPONT et Bruno DESCHAMPS remercient le service des finances pour le travail accompli.

La balance générale s'équilibre en Fonctionnement et en Investissement comme suit :

	Dépenses	Recettes
<b>FONCTIONNEMENT</b>	6 681 867.00 €	6 681 867.00 €
<b>INVESTISSEMENT</b>	2 477 575.00 €	2 477 575.00 €

Vu l'avis de la commission des Finances du 12 décembre 2011,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve comme suit le budget primitif « Ville » de l'exercice 2012 :**

#### FONCTIONNEMENT

Le vote s'effectue par chapitre :

DEPENSES		RECETTES	
Chap 011	6 contre (MM MONNIER, D PAIROCHON, JC SANCEREAU, C MULOT, A MOREAU, S CORNEC)	Chap 70	Unanimité
Chap 012	6 contre (MM MONNIER, D PAIROCHON, JC SANCEREAU, C MULOT, A MOREAU, S. CORNEC) – Désaccord sur les créations d'emploi	Chap 73	Unanimité
Chap. 014	Unanimité	Chap 74	Unanimité
Chap 65	6 contre (MM MONNIER, D PAIROCHON, JC SANCEREAU, C MULOT, A MOREAU, S. CORNEC) – désaccord sur les indemnités des élus	Chap 75	Unanimité
Chap 66	Unanimité	Chap 013	Unanimité
Chap 67	Unanimité		
Chap 022	Unanimité		
Chap 042	Unanimité		
Chap 023	Unanimité		

#### INVESTISSEMENT

Le vote s'effectue par opération, en dépenses et en recettes :

Opération	VOTE
ONV - 020 – Dépenses imprévues	Unanimité
ONV – 16 – Emprunts	Unanimité
ONV – 021 – Virement de la section de fonctionnement	Unanimité
ONV – 10 – Dotations, fonds divers et réserves	Unanimité
ONV – 024 – Produits des cessions	Unanimité
ONV 040 – Autres immob. Corporelles (Amortissements)	Unanimité
ONV 041 – Opérations patrimoniales (Avances forf. marchés)	Unanimité

Opération	N°	Vote
Opérations foncières	011	Unanimité
Eglise Saint Maurille	012	Unanimité
Espaces verts	042	Unanimité
Voirie	048	Unanimité
Camping municipal	053	Unanimité
Ecole maternelle	064	Unanimité
Groupe Scolaire Joubert	067	Unanimité
Gymnase	082	Unanimité
Hôtel de Ville	091	Unanimité
Maison des Associations	095	Unanimité
Centre Technique Municipal	111	Unanimité

Aménagement du centre-ville	119	2 abstentions (D PAIROCHON et JM PHELIPPEAU)
Cinéma	138	Unanimité
Patrimoine	149	Unanimité
Maison des Jeunes	163	Unanimité
Maison de l'Enfance	165	Unanimité
Equipement des Associations	175	Unanimité
Salle de gymnastique	179	4 abstentions (D. PAIROCHON, MM MONNIER, C MULOT et A MOREAU)

**2011 - 163 - BUDGET VILLE – DECISION MODIFICATIVE N° 3**

Monsieur DESCHAMPS, adjoint chargé des Finances et du personnel communal, expose à l'assemblée que chaque année, des travaux d'investissement sont réalisés en régie par les employés communaux. Les matériaux et les locations de matériel nécessaires à ces travaux sont supportés par la section de fonctionnement. Aussi, il convient de transférer à la section d'investissement ces dépenses qui viennent enrichir le patrimoine communal. Il s'agit principalement d'écritures d'ordre.

Par ailleurs, les travaux concernant l'aménagement du parking rue des Poilus ont été engagés par erreur sur l'opération 119 « Aménagement du Centre Ville » et non sur l'opération 071 « Parkings » qui elle ne dispose pas de crédits suffisants. Un prélèvement sur les crédits restant disponibles au 091 « Hôtel de Ville » est ainsi opéré.

Il est nécessaire, en cette fin d'année, d'apporter un rectificatif aux crédits prévus sur les opérations concernées.

Monsieur DESCHAMPS propose au conseil municipal :

- d'adopter la décision modificative n° 3 du budget ville comme suit :

<b>Travaux en régie</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>

**DEPENSES**

Opération	Motif	OP.	Article	Montant
Espaces verts	Travaux en régie	042	2315/23	-2 821.80
Voirie communale	Travaux en régie	048	2315/23	-9 149.77
Ecole maternelle	Travaux en régie	064	2313/23	-204.34
Maison des associations	Travaux en régie	095	2313/23	-10 588.53
Centre Technique Municipal	Travaux en régie	111	2188/21	-3 360.03
Cinéma	Travaux en régie	138	2313/23	-5 428.95
Espace jeunesse	Travaux en régie	163	2313/23	-2 045.20
Pont sur le Louet	Travaux en régie	180	2315/23	-24 485.77
Parc de la Deniserie	Travaux en régie	184	2315/23	-108.86
Parkings	Stationnement rue des Poilus	071	2315/23	32 100.00
Hôtel de Ville	transfert de crédit sur les parkings	091	2313/23	-32 100.00
<b>Total</b>				<b>-58 193.25</b>

**(Opérations d'ordre)**

Opération	Motif	Opération	Article	Montant
Espaces verts	Travaux en régie	042	2315/040	2 821.80
Voirie communale	Travaux en régie	048	2315/040	11 174.18
Ecole maternelle	Travaux en régie	064	2313/040	15 483.80
Maison des associations	Travaux en régie	095	2313/040	10 588.53
Centre Technique Municipal	Travaux en régie	111	2313/040	6 332.86
Cinéma	Travaux en régie	138	2313/040	5 813.95
Espace jeunesse	Travaux en régie	163	2313/040	2 045.20
Pont sur le Louet	Travaux en régie	180	2315/040	3 434.03
Parc de la Deniserie	Travaux en régie	184	2315/040	498.90
<b>Total</b>				<b>58 193.25</b>

## RECETTES

Opération	Motif	Opération	Article	Montant
Opération non affectée	Virement de la section de fonctionnement	ONV	021/021	58 193.25
Opération non affectée	Emprunts	ONV	1641/16	-58 193.25
Total				0.00

## FONCTIONNEMENT

## DEPENSES

Service	Motif		Article	Montant
ONV	Virement à la section d'investissement		023/023	58 193.25
Total				58 193.25

## RECETTES

Service	Motif		Article	Montant
ONV	Immobilisations corporelles (trx en régie)		722/042	58 193.25
Total				58 193.25

## ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 2011 - 164 - RENOUELEMENT D'UN CONTRAT RELATIF A UNE LIGNE DE CREDIT D'UN MONTANT DE 500 000 €

Monsieur DESCHAMPS, adjoint chargé des Finances et du personnel communal, expose à l'assemblée qu'afin de permettre une gestion optimisée de la trésorerie en 2012 et pour éviter de recourir trop à l'emprunt compte tenu notamment des subventions en attente pour l'aménagement de la place de l'Hôtel de Ville, il a été jugé plus approprié de souscrire une ligne de trésorerie de 500 000 euros. Une consultation a été lancée. Deux établissements bancaires ont répondu, le Crédit Agricole et le Crédit Mutuel. Le Crédit Agricole proposait comme index l'euroibor 3 mois moyenné et le Crédit Mutuel l'euroibor 3 mois simple. Les marges bancaires sont identiques, soit 1%.

Comme suite à l'avis de la commission des finances réunie le 5 décembre, Monsieur DESCHAMPS propose au conseil municipal :

- DE RENOUELER la ligne souscrite en 2010 avec le Crédit Agricole aux conditions ci-dessus énoncées
- D'AUTORISER Madame le Maire, ou lui-même, aux fins de signature.

Monsieur PAIROCHON ne prend pas part au vote.

## ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 2011 - 165 - BUDGET VILLE – EMPRUNT de 900 000 euros AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

Monsieur DESCHAMPS, adjoint chargé des Finances et du personnel communal, expose à l'assemblée que pour financer ses investissements engagés en 2011 et dont la réalisation interviendra en 2012, et plus précisément le projet d'aménagement de la place de l'Hôtel de Ville, la commune a décidé de recourir à une masse d'emprunt de 900 000 €.

Six établissements bancaires ont été consultés, la Caisse des Dépôts et Consignations, la BFT, DEXIA, le Crédit Agricole, le Crédit Mutuel et la Caisse d'Épargne qui n'a pas présenté d'offres.

En ce qui concerne les offres à taux révisable, les marges bancaires sont élevées puisqu'elles varient suivant les banques de 1.35 à 3.21 %. Pour les offres à taux fixe, les taux oscillent entre 4.51 et 6.44 %. Toutes les propositions ne portent pas sur la même durée, soit 15 ans ou 20 ans.

Actuellement 75 % de la dette est assise sur du taux révisable, dont 30 % en devises. Aussi, pour limiter les risques, dans le contexte actuel, il serait judicieux de rééquilibrer la dette en augmentant la part en taux fixe.

Compte tenu de ces informations, du faible écart entre les taux révisables et la proposition avantageuse de la Caisse des Dépôts et Consignations à un taux fixe de 4,51 % sur 15 ans, la commission des finances réunie le 5 décembre, propose de retenir cette offre.

Stella DUPONT signale que la proposition de la Caisse des Dépôts et Consignations est intéressante.

Par conséquent, Monsieur DESCHAMPS propose au conseil municipal :

- DE REALISER auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations un emprunt de 900 000 euros, dont les caractéristiques sont les suivantes :
  - o Durée du prêt : 15 ans
  - o Périodicité des échéances : annuelles
  - o Taux d'intérêt actuariel annuel : 4,51 %
  - o Amortissement : naturel
- D'AUTORISER Madame Stella DUPONT, Maire, ou lui-même, adjoint au Maire chargé des finances, aux fins de signature

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ (une abstention D PAIROCHON)**

**2011 - 166 - ADOPTION DES TARIFS DES SERVICES ENFANCE ET JEUNESSE – EXERCICE 2012**

Bruno DESCHAMPS, Adjoint en charge des Finances et du Personnel, soumet au conseil municipal l'évolution des tarifs municipaux enfance jeunesse suivants :

**I - ACCUEIL DE LOISIRS LES GOULIDONS , LES Z'APREMS, LES Z'ANIMAS-JEUNES :**

La commission enfance-jeunesse a examiné le 19 octobre 2011 et la commission finances le 12 décembre 2011, la proposition qui porte sur :

- l'harmonisation des grilles de quotients familiaux avec celles pratiquées pour les tarifs de l'accueil de loisirs périscolaires afin de parvenir à une tarification davantage en corrélation avec les revenus des familles,
- la recherche d'une adéquation avec les tarifs pratiqués dans les communes voisines afin de ne pas les concurrencer,

**PARTICIPATION DES FAMILLES 2011 2012**

**Familles domiciliées à Chalonnnes**  
**- 1 journée (avec ou sans repas)**

Quotient familial C.A.F.

<i>Année 2011</i>	<i>Année 2012</i>		
0 à 350 €	0 à 350 €	3,05	3,05
351 à 400 €	351 à 450 €	5,05	4,60
401 à 450 €	451 à 650 €	6,15	7,60
451 à 550 €		7,10	
551 à 650 €		8,15	
Au dessus de 651 €	651 à 850 €	9,60	9,60
	851 à 1050 €		10,60
	1051 à 1250 €		11,60
	Au dessus de 1251 €		12,60

**- 1 journée sans repas = tarif supprimé**

Quotient familial C.A.F.

<i>Année 2011</i>	<i>Année 2012</i>		
0 à 350 €	/	1,85	/
351 à 400 €	/	2,80	/
401 à 450 €	/	3,85	/
451 à 550 €	/	4,55	/
551 à 650 €	/	5,30	/
au dessus de 651 €	/	6,80	/

**- ½ journée avec repas**

Quotient familial C.A.F.

<b>Année 2011</b>	<b>Année 2012</b>		
0 à 350 €	0 à 350 €	2,40	2,40
351 à 400 €	351 à 450 €	3,70	3,05
401 à 450.00 €	451 à 650 €	4,60	5,95
451 à 550 €		5,15	
551 à 650 €		5,95	
Au dessus de 651 €	651 à 850 €	7,25	7,25
	851 à 1050 €		8,15
	1051 à 1250 €		9,15
	Au dessus de 1251 €		10,15

**- ½ journée sans repas**

Quotient familial C.A.F.

<b>Année 2011</b>	<b>Année 2012</b>		
0 à 350 €	0 à 350 €	0,90	0,90
351 à 400 €	351 à 450 €	2,55	1,55
401 à 450.00 €	451 à 650 €	3,10	4,15
451 à 550 €		3,55	
551 à 650 €		4,15	
Au dessus de 651 €	651 à 850 €	5,05	5,05
	851 à 1050 €		5,95
	1051 à 1250 €		6,95
	Au dessus de 1251 €		7,95

**Familles extérieures à Chalonnes**

**- 1 journée (avec ou sans repas)**

Quotient familial C.A.F.

<b>Année 2011</b>	<b>Année 2012</b>		
0 à 350 €	0 à 450 €	3,05	6,15
au dessus de 351 €	au dessus de 451 €	13,95	15,00

**- 1 journée sans repas = tarif supprimé**

Quotient familial C.A.F.

<b>Année 2011</b>	<b>Année 2012</b>		
0 à 350 €	/	1,85	/
au dessus de 351 €	/	11,40	/

**- ½ journée avec repas**

Quotient familial C.A.F.

<b>Année 2011</b>	<b>Année 2012</b>		
0 à 350 €	0 à 450 €	2,40	4,60
au dessus de 351 €	au dessus de 451 €	12,55	13,50

**- ½ journée sans repas**

Quotient familial C.A.F.

<b>Année 2011</b>	<b>Année 2012</b>		
0 à 350 €	0 à 450 €	0,90	3,10
au dessus de 351 €	au dessus de 451 €	10,80	11,20

### **MINI CAMPS : 3 à 5 JOURS - CHALONNAIS**

Supplément au tarif à la journée : par jour et par enfant			
Quotient familial			
<b>Année 2011</b>	<b>Année 2012</b>		
0 à 350 €	0 à 350 €	9	9
351 à 400 €	351 à 450 €	11	11
401 à 460.00 €	451 à 650 €	11	11
461 à 560 €	651 à 850 €	13	13
561 à 660 €	851 à 1050 €	13	13
661 à 1250 €	1051 à 1250 €	16	16
Au dessus de 1251 €	Au dessus de 1251 e	20	20

### **MINI CAMPS : 3 à 5 JOURS – NON CHALONNAIS**

Supplément au tarif à la journée par jour et par enfant

<b>Année 2011</b>	<b>Année 2012</b>		
Inférieur à 350 €	0 à 450 €	20	20
au 350 et +	Au dessus de 451 €	22	22

## **II - ACCUEIL DE JEUNES – GRILLE DE CALCUL POUR LES TARIFS**

Sur avis de la commission enfance-jeunesse du 19 Octobre 2011 et de la commission des finances du 12 décembre 2011, Madame Alexandra BOURIGAULT propose au Conseil municipal de fixer les tarifs applicables à l'accueil de jeunes dont le fonctionnement va devenir municipal à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Dans le cadre de l'élaboration du diagnostic cantonal du Contrat Enfance Jeunesse, la dynamique intercommunale engagée autour de l'animation jeunesse a été encouragée. C'est pourquoi les tarifs proposés ont été élaborés en concertation avec les organisateurs des accueils de jeunes de Rochefort, Denée et Saint Aubin. (Chaufonds ne s'est pas prononcée pour l'instant) Cette harmonisation doit permettre aux jeunes de retrouver les mêmes références tarifaires d'une commune à l'autre, notamment lorsque des activités inter-structures leur sont proposées. Une convention organisant les modalités de fonctionnement entre les structures est en cours d'élaboration. Elle sera soumise au Conseil Municipal lors d'une prochaine séance.

Détail des modalités d'application des tarifs proposés :

#### **Adhésion :**

Une adhésion unique de **5 € par année civile et par jeune**, valable sur les accueils de jeunes des Communes de Denée, Rochefort et Chalonnnes sera demandée. (Exemple : Un jeune adhérent à Chalonnnes ne paiera qu'une seule adhésion qui lui permettra également de fréquenter les accueils de jeunes de Rochefort et Denée)

#### **Grille de calcul des tarifs des activités, sorties, stages, projets...**

*\*Coût réel = Il correspond à l'ensemble des frais du séjour sauf frais de personnel divisé par le nombre prévisionnel de jeunes et animateurs. Possibilité d'utiliser plusieurs grilles selon l'activité.*

*\*\* Un stage est une activité à thème faisant appel à un intervenant extérieur : possibilité de multiplier le tarif par le nombre de jours que dure le stage*

*\*\*\* Séjour = à la différence de l'activité ou de la journée, le séjour dure plus d'une journée. Pour les séjours, le tarif sera arrondi au multiple de 5 €, de 0 à 5 : arrondi à la dizaine inférieure ; de 6 à 9 arrondi à la dizaine supérieure*

*\*\*\*\* projet : c'est une initiative d'un groupe de jeunes qui souhaite se mobiliser pour élaborer avec l'accompagnement de l'animateur un projet qui leur est spécifique. (cela suppose la recherche de financements, l'élaboration du budget, le choix de la destination, du mode d'hébergement, des activités...)*

prestation facturée	exemple :	Quotients familiaux						
		0-350	351- 450	451- 650	651- 850	851- 1050	1051- 1250	plus de 1250
Accueil libre	(espace jeunesse)	Gratuit						
Activité ( coût réel * inférieur à 5 €)	ex : piscine, ciné de proximité ...etc..	3 €						
Activité à la 1/2 journée avec repas	ex : soirée Denée...	1	1.5	2	3	3.5	4	4.5
stage** à la 1/2 journée sans repas	ex : stage sportif..à thème...	1	2	3	4	4.5	5	5.5
stage à la journée sans repas	ex : stage sportif..à thème...	3	4	6	8	8.5	9	9.5
stage à la journée avec repas	ex : stage sportif..à thème...	6	7	9	11	11.5	12	12.5
Brevet Sécurité Routière		90						
Sortie à la journée sans repas ( coût réel* inférieur à 25 €)	ex : ciné, lasergame, bowling...	3	4	6	8	8.5	9	9.5
Sortie à la journée avec repas (coût réel* inférieur à 25 €)	ex : ciné, lasergame, bowling...+ repas	6	7	9	11	11.5	12	12.5
Sortie à la journée sans repas ( cout réel* supérieur à 25 €)	ex : parc d'attraction	9	12	15	18	19	20	21
Sortie à la journée avec repas (coût réel* supérieur à 25 €)	ex : parc d'attraction + repas	12	15	18	21	22	23	24
Sortie à la journée (coût réel* supérieur à 50 €)	ex: parc d'attraction + train	14	18	22	26	28	30	32
Séjour***à la carte en % du coût réel	ex: séjours vacances scolaires	20%	30%	40%	50%	55%	60%	65%
Projet ****	ex : vacances au Pays basque en 2011	50%						
Activité gratuite ou majoration pour transport si trajet inférieur à 100km A/R		5						
Activité gratuite ou majoration pour transport si trajet supérieur à 100km A/R		10						

### Inscriptions aux séjours et activités

Il est proposé de spécifier plusieurs points sur les dossiers d'inscriptions :

- 1/ que les Communes se réservent le droit d'annuler le séjour en cas de force majeure (ex : alerte météo) ou d'effectif inscrits insuffisants.
- 2/ qu'il sera demandé un acompte de 30% du prix du séjour à l'inscription, et que le versement du solde devra intervenir 8 jours avant le départ, dernier délai.
- 3/ que les frais du séjour seront remboursables en cas d'annulation du séjour par l'organisateur.
- 4/ Dans le cas du désistement d'un jeune, un remboursement éventuel ne sera possible qu'après décision des élus selon le motif du désistement (cas de force majeure, maladie sur justificatif médical, activité professionnelle, etc...)

Ce dossier a été examiné en commission enfance jeunesse du 19 octobre 2011 et en commission finances du 12 décembre 2011.

En réponse à une question de Guy BIJU, Alexandra BOURIGAULT précise que pour les tranches où l'augmentation est importante, les personnes peuvent être dirigées vers le CCAS.

Elle explique que la volonté de municipaliser l'espace jeunesse découle du fait que les parents trouvaient trop lourde la gestion de l'association vis-à-vis des exigences de la CAF et qu'ils préfèrent se concentrer sur les projets des jeunes.

Stella DUPONT salue le travail commun fait par quatre communes : Rochefort, Denée, Saint Aubin et Chalonnès. L'idée de travailler en collaboration constitue un plus et crée une dynamique pour les jeunes.

Guy BIJU demande si Chaudfontaines, qui n'a pas donné sa réponse, va se rallier à cette démarche commune ?

Stella DUPONT répond qu'une réunion est prévue en janvier prochain car certaines communes n'ont peut-être pas bien compris le dispositif, et ne connaissait peut-être pas toujours la situation. Cependant, il est difficile de dire ce qui sera voté. Cela n'empêche pas de démarrer à quatre communes.

### III - MULTI-ACCUEIL FAMILIAL : TAUX D'EFFORT APPLIQUÉ EN ACCUEIL FAMILIAL A PARTIR DU 1er janvier 2012

Par délibération du 27 janvier 2011 le conseil municipal avait autorisé la signature des conventions de prestation de service unique avec l'accueil collectif d'une part, et l'accueil familial d'autre part pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2014. Les précédentes conventions couvraient les années 2008 à 2010.

A la suite d'un contrôle sur place réalisé par la Caisse d'Allocations Familiales en 2011, il apparaît nécessaire de modifier les conventions d'objectifs et de financement signées avec la CAF au titre de la Prestation de Service Unique. En effet, dans la mesure où depuis l'ouverture de la maison de l'enfance, l'avis favorable délivré par la PMI porte sur l'ensemble de la structure multi-accueil (accueil régulier collectif et familial, accueil occasionnel), il doit être retenu une prestation de service accueil collectif pour l'ensemble des activités de la structure.

Les deux conventions de financement en cours avec la CAF devront donc être remplacées par une convention unique qui portera sur l'accueil collectif et sur l'accueil familial. Au titre de l'année 2009, cela génère un écart sur le montant de la prestation de service unique de 25.665,64 € en faveur de la ville puisque le taux horaire de prestation de service ordinaire est plus élevé de 0.50 € de l'heure/enfant que celui d'un accueil familial.

La signature d'une nouvelle convention sera une mesure favorable pour la ville. En revanche, cela suppose de recommencer à appliquer aux familles de l'accueil familial un tarif calculé sur un taux d'effort identique à celui de l'accueil collectif, ce qui avait toujours été pratiqué à Chalonnes jusqu'au 31 décembre 2009. Or, depuis janvier 2010, sur demande de la CAF, la ville avait commencé à appliquer des tarifs différenciés.

Ce dossier sera soumis à la commission des finances du 12 décembre. Les conclusions de la CAF étant parvenues en mairie le 22 novembre, le dossier n'a pas été abordé en commission enfance jeunesse du mois d'octobre.

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **Pour l'accueil de l'accueil de loisirs des Goulidons et ses activités annexes (Z'aprèms et des Z'animas jeunes), d'approuver les tarifs proposés pour effet du 1<sup>er</sup> janvier 2012,**
- **Pour l'accueil de jeunes, d'approuver**
  - o la grille de calcul des tarifs d'activités, de sorties, de stages, de séjours proposés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012
  - o les modalités d'inscriptions aux séjours et activités,
- **pour le multi-accueil, accueil familial,**
  - o d'accepter de suivre les préconisations de la CAF en appliquant à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012, à l'occasion de la signature des contrats de placement des nouveaux enfants, le taux d'effort unique basé sur celui de l'accueil collectif pour l'ensemble des usagers du multi-accueil,
  - o de maintenir à titre dérogatoire, le taux d'effort spécifique à l'accueil familial, aux familles ayant un contrat en cours, jusqu'à l'expiration de celui-ci.

#### ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

<b>2011 - 167 - TARIFS MUNICIPAUX – CENTRE D'ACCUEIL DES GOULIDONS - REVALORISATION 2012</b>
--

M. Bruno DESCHAMPS, Adjoint chargé des Finances et du Personnel Communal, expose à l'Assemblée que les tarifs du Centre d'Accueil des Goulidons n'étaient pas intégrés dans la grille des tarifs municipaux adoptés lors de la séance du conseil municipal du 25 novembre 2011. Il a été appliqué une augmentation moyenne de 2%, avant arrondi, certains tarifs ayant fait l'objet d'une réflexion particulière.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les tarifs du Centre d'Accueil des Goulidons, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, tels que présentés ci-après :

<b>07 CENTRE D'ACCUEIL DES GOULIDONS</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>
<b>07.1 Hébergement</b>		
<b>Petit déjeuner supplémentaire par personne</b>	3.50	3.60
<b>Repas accompagnateurs (simple)</b>	8.20	8.30
<b>Repas amélioré (vin compris)</b>	12.90	13.00
<b>A - PENSION COMPLETE</b>		
<b>1ère prestation : Pension complète avec équipement sportif à disposition pour organismes sportifs</b>	31.40	32.00
<b>Définition : 1 nuit, 1 petit déjeuner, 2 repas, 1 goûter, 1 journée salle de sports</b>		

<b>2ème prestation : Pension complète classes de découvertes ou CVL ou séjour jeunes</b> <i>Définition : 1 nuit, 1 petit déjeuner, 2 repas, goûter,</i>	25.40	28.00
--	-------	-------

**B - DEMI PENSION**

<b>1ère prestation : ½ pension avec équipement sportif à disposition</b> <i>Définition : 1 nuit, 1 petit déjeuner + 1 repas, ½ journée salle de sports</i>	24.80	25.30
---	-------	-------

<b>2ème prestation : ½ pension classes de découvertes ou CVL ou séjour jeunes</b> <i>Définition : 1 nuit, 1 petit déjeuner, 1 repas, 1 goûter</i>	17.10	19.40
--	-------	-------

**07.2 Point Accueil Jeunes**

La nuitée par personne	3.20	3.25
½ pension (petit déjeuner +1 repas + 1 nuit) par jour et par personne	15.50	15.80
Pension complète (2 repas + 1 petit déjeuner + 1 goûter + 1 nuit) par jour et par personne	18.30	18.70

**07.3 Gîte de groupes**

nuitée par personne	11.50	11.70
petit déj suppl	3.60	3.60
- ½ pension (petit déjeuner + 1 repas + 1 nuit) par jour et par personne	24.90	27.00
- Pension complète (2 repas + petit déjeuner + nuit) par jour et par personne	28.40	31.00

**07.4 Classe de découverte / Accueil enfants à la journée**

- 2 ½ journées Animation et 1 repas (par personne)	17.20	17.50
--	-------	-------

<b>Séjour en 1/2 pension 5 jours/4 nuits, par enfant</b> (Animation encadrée par un animateur spécialisé, 2 entrées à la piscine municipale, 4 nuits au P.A.J., 4 petits déjeuners, 4 dîners)	68.40	71.00
--	-------	-------

<b>Séjour en 1/2 pension 4 jours/3 nuits par enfant</b>	54.80	57.10
---	-------	-------

<b>Pension complète 5 jours/4 nuits par enfant</b> (Animation encadrée par un animateur spécialisé, 2 entrées à la piscine municipale, 4 nuits au P.A.J., 4 petits déjeuners, 4 déjeuners, 4 dîners)	87.30	90.20
---	-------	-------

<b>Pension complète 4 jours/3 nuits par enfant</b>	69.90	72.50
--	-------	-------

<b>Séjour animation 5 jours/4 nuits, par enfant</b> (animation + 4 nuits au PAJ + 2 entrées à la piscine)	58.90	60.00
--	-------	-------

<b>Séjour animation 4 jours/3 nuits, par enfant</b>	47.10	48.00
---	-------	-------

**07.5 Location de salles**

<b>Salle du 1er étage et Cuisine</b>		
--------------------------------------	--	--

- Associations chalonnaises et Chalonnais (le week-end)	288.40	
---	--------	--

- Associations chalonnaises et Chalonnais à la journée		145.00
--	--	--------

- Autres utilisateurs (le week-end)	400.40	
-------------------------------------	--------	--

- Autres utilisateurs à la journée		200.00
------------------------------------	--	--------

<b>Salle de réunions du RDC à la journée</b>	113.20	115.00
--	--------	--------

<b>Aire de Fête (Barnum)</b>		
------------------------------	--	--

- Associations chalonnaises et Chalonnais à la journée	124.70	127.00
--	--------	--------

- Autres utilisateurs à la journée	150.20	153.00
------------------------------------	--------	--------

<b>Caution</b>		
----------------	--	--

- pour les locations de salles	280.00	300.00
--------------------------------	--------	--------

- pour l'aire de fête	180.70	200.00
-----------------------	--------	--------

<b>Heure de ménage pour entretien de locaux</b>	13.50	25.00
---	-------	-------

**07.7 Casse de vaisselle**

Verre à pied	2.90	3.00
--------------	------	------

Tasse à café	2.90	3.00
--------------	------	------

Assiette porcelaine	2.90	3.00
---------------------	------	------

Service enfant	2.90	3.00
----------------	------	------

Carafe - Plat en Verre	2.90	3.00
------------------------	------	------

Disparition de couvert	2.90	3.00
------------------------	------	------

## ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 2011 - 168 – ESPACE JEUNESSE – REGLEMENT INTERIEUR

Alexandra BOURIGAULT, conseillère municipale déléguée à la jeunesse, explique qu'à l'occasion de la mise en place de la gestion municipale de l'accueil de jeunes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 et de l'ouverture prochaine du nouveau local, il convient d'adopter le règlement intérieur applicable au sein de cette structure.

Le règlement proposé est inspiré de celui qui était en vigueur au sein du Foyer des Jeunes associatif. Il évolue également pour prendre en compte la dynamique intercommunale du fonctionnement des espaces jeunesse encouragée au travers du diagnostic intercommunal du Contrat Enfance Jeunesse.

Le règlement a reçu un avis favorable lors de la commission enfance jeunesse du 19 octobre 2011.

Stella DUPONT remercie Yohann LATTE, l'animateur de l'espace jeunesse, présent dans la salle.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'adopter le règlement intérieur applicable à l'accueil de jeunes.

## ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 2011 – 169 - DROIT DE PREEMPTION URBAIN – DIA

M. Jacques CHAZOT, Adjoint chargé de l'Urbanisme et de l'Aménagement, propose à l'Assemblée de ne pas user du droit de préemption urbain prévu à l'article L213-1 du Code de l'Urbanisme pour les dossiers suivants :

N°DIA	Usage	Adresse du bien	Références cadastrales	Surface
74	habitation	28 rue Croix Bourgonnière	F 1632, 1634	1636 m <sup>2</sup>
75	habitation	34 Avenue de la Gare	AK 71	2231 m <sup>2</sup>
76	bande de terre	La Bourgonnière	F 1967	9 m <sup>2</sup>
77	terrain	6 rue du Chêne Galant	AE 331	151 m <sup>2</sup>
78	Atelier en bois ouvert et terrain	La Bourgonnière	F 1964	249 m <sup>2</sup>

## ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 2011 - 170 - CONVENTION PARTICULIERE RELATIVE A L'ENFOUISSEMENT DES EQUIPEMENTS DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES DE LA PLACE DE L'HOTEL DE VILLE

M. Jacques CHAZOT, Adjoint chargé de l'Urbanisme et de l'Aménagement, présente à l'Assemblée un projet de convention ayant pour objet la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques de France Télécom établis sur supports communs avec les réseaux publics aériens de distribution d'électricité, dans le cadre des travaux de la place de l'Hôtel de Ville.

Le montant global de l'opération s'élève à 93.776,75 €.

Le montant de la participation de chacune des parties est indiqué sur les devis annexés à la présente convention et s'établit comme suit :

Nature des Travaux	Montant total Travaux	Détail des Prestations	Collectivité montant H.T	France Télécom montant H.T
Génie civil	75 606,75 €	1) <u>France Télécom</u> a) Esquisse, Validation de l'étude, Réception des ICE**	-	2 288,00 €
		b) Fourniture des matériels (si présence appuis communs)	-	7 157,58 €
		2) <u>SIEML</u> a) Etude, Tranchée et Pose des installations	63 616,51 €	
		b) Frais de dossier	2 544,66 €	
Câblage	18 170,00 €	3) <u>France Télécom</u> Câblage du réseau souterrain et dépose du Réseau aérien	3 270,60 €	14 899,40 €
Total global Opération	93 776,75 €	Total des Participations	69 431,77 €	24 344,98 €

\*\* ICE = Installations des Communications Electroniques

Les montants des prestations facturées à la commune s'élèvent à :

3 - pour France Télécom : 3.270,60 € HT  
2-a et b pour le SIEML : 66.161,17 € HT, soit 79.128,75 € TTC.

M. CHAZOT propose au Conseil Municipal :

- D'AUTORISER Madame le Maire, ou lui-même, aux fins de signature.

**ADOPTÉ À MAJORITÉ (une abstention D PAIROCHON)**

<b>2011 - 171 - NUMERISATION DE LA SALLE DE CINEMA – DEMANDE DE SUBVENTION</b>
--

Monsieur Philippe JAMMES, Adjoint chargé de la Culture et du Patrimoine, rappelle à l'Assemblée que par deux délibérations du 20 octobre dernier (n° 2011-129 et n° 2011-130), il avait été décidé :

- d'autoriser l'exploitant du cinéma, l'association ABC 49, représentée par M. PAVIE, à procéder à la numérisation de salle de cinéma,
- de l'autoriser à rechercher les devis et financements,
- de lui déléguer la gestion du compte de soutien du cinéma « Espace Ciné » pour la durée de l'opération de numérisation de la salle.

Depuis, il est apparu que l'association ABC 49 portait plusieurs projets de numérisation de salles de cinéma, notamment à Segré (3 salles) et à Chemillé, et qu'elle est limitée à un montant total d'aides publiques s'élevant à 200.000 €. Or le seul programme de Segré devrait atteindre cette somme.

Par conséquent, la Commune étant propriétaire du cinéma, il est préférable qu'elle porte elle-même le projet de numérisation de la salle pour obtenir les financements les plus élevés possibles.

L'équipement et son installation sont estimés au total à 84 000 € HT. Des aides peuvent être obtenues auprès du Centre National du Cinéma et de l'image animée et du Conseil Régional des Pays de la Loire (à hauteur de 15%).

Philippe JAMMES présente ses excuses aux membres de la commission Culture car il n'a pas pu leur présenter ce dossier. Il propose de ne pas retenir la 3D dite passive car ce dernier procédé oblige la commune à s'équiper en fond de scène d'un nouvel écran rigide. De nombreux problèmes techniques, de modification du cahier des charges, de mauvaise qualité d'images en cas de projection 2D sont aussi un obstacle à ce type de projection. Il propose d'équiper le cinéma avec le

procédé de la 3D active. L'association ABC, délégataire, aura moins de manipulation avec les films numériques et pourra par conséquent gérer la distribution et la récupération des lunettes actives qui devront accompagner ce procédé.

Il explique également les financements possibles et que ce sera une opération blanche pour la commune. Seul restera à la charge de la Commune, l'achat des lunettes.

Stella DUPONT fait remarquer que le budget primitif a été préparé avec le projet en 2D, soit 90 000 euros TTC.

Dany CAYEUX signale que le film « Les intouchables » a fait 2 000 entrées à Montjean, autant d'entrées en moins pour ABC.

Dominique PAIROCHON se dit heureux que le choix se porte sur la 3D et non sur la 2D, car c'est celui qu'il avait exprimé en commission des finances.

Bruno DESCHAMPS rappelle qu'il avait dit en commission finances que la réflexion se poursuivait et qu'il fallait contacter l'association.

Guy BIJU indique que la 3D pouvait nécessiter l'installation d'un écran en fond de scène.

Florence FOUSSARD demande combien de temps est nécessaire pour se constituer des droits TSA à hauteur de 12 000 euros.

Philippe JAMMES répond qu'il faut environ deux à trois ans et que par conséquent, dans les années à venir, il n'y aura pas de droits TSA pour d'autres projets.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'AUTORISER le Maire, ou l'Adjoint délégué, à solliciter auprès du Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC) une subvention aussi élevée que possible,
- DE L'AUTORISER, ou l'Adjoint délégué, à solliciter auprès des services du Conseil Régional des Pays de la Loire une subvention aussi élevée que possible,
- DE LES AUTORISER aux fins de signature.

#### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

<b>2011 - 172 - VALORISATION DES VITRAUX DE L'ÉGLISE SAINT MAURILLE</b>
---

Monsieur Philippe JAMMES, adjoint chargé de la Culture et du Patrimoine, rappelle à l'Assemblée que le règlement intérieur du comité de pilotage de l'église Saint Maurille a été approuvé par délibération du 23 juin 2011.

Dans le cadre de la valorisation contemporaine des vitraux de l'église, ce règlement prévoit l'étude de 3 projets artistiques et une indemnité de 1 500 euros pour les 2 candidats non retenus.

Cependant, la DRAC a estimé que cette indemnité était faible. Elle a attribué à la ville une subvention de 9 000 € permettant une indemnité pour les artistes non retenus de 2 000 euros chacun. Le solde, soit 5 000 €, sera versé à l'artiste sélectionné au titre de ses études préliminaires et complémentaires, et sera déduit de ses futurs honoraires.

Philippe JAMMES explique que le comité de pilotage s'est réuni le 30 novembre dernier et que trois artistes ont été reçus. Le comité a retenu à l'unanimité l'artiste Pierre MABILLE qu'il proposera au maître d'ouvrage. Ce dossier sera soumis à la décision du conseil municipal du 26 janvier 2012. Les trois dossiers et le travail de Pierre MABILLE seront présentés le 23 janvier prochain, au cours d'une réunion publique.

Par conséquent, Monsieur Philippe JAMMES propose au Conseil municipal :

- D'APPROUVER la convention de partenariat et de financement à intervenir entre la DRAC et la commune, dans le cadre d'un programme de commande publique,
- D'APPROUVER l'avenant n°1 au règlement intérieur fixant à 2 000 euros le montant de l'indemnité à verser aux candidats non retenus,
- D'APPROUVER le versement de la somme de 5 000 € à l'artiste sélectionné au titre de ses études préliminaires et complémentaires, montant à déduire de ses futurs honoraires,
- D'AUTORISER Madame le Maire, ou lui-même, aux fins de signature.

#### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## 2011 - 173 - MODIFICATION DES STATUTS DU SICALA

Madame Florence FOUSSARD expose à l'assemblée que la modification des statuts du SICALA a été adoptée lors du comité syndical du 6 octobre dernier.

Tout d'abord, le syndicat change de nom pour prendre la dénomination SICALA Anjou Atlantique pour ouvrir la structure aux communes ligériennes de Loire-Atlantique qui ne sont pas encore représentées à l'EP Loire. Ainsi à terme, le SICALA Anjou Atlantique devrait regrouper une cinquantaine de communes de Saint Martin de la Place (49) à Saint Julien de Concelles (44) et plus de 100 000 habitants.

Au-delà de la modification des limites territoriales, le syndicat va évoluer dans ses compétences. Enfin, le siège social a été transféré de l'Hôtel du département à la mairie de Chalonnes sur Loire.

Florence FOUSSARD rappelle l'objet et le fonctionnement du SICALA, ainsi que l'historique de ce syndicat. Le siège a été transféré à Chalonnes du fait de sa position centrale et parce qu'elle constitue la porte d'entrée du périmètre UNESCO.

Jean-Claude SANCEREAU déplore la multitude d'établissements gérant le bassin de Loire et qu'on ne voit plus qui fait quoi.

Florence FOUSSARD souligne qu'un syndicat a été dissous car effectivement il n'avait pas de missions très claires. Le SICALA a pour vocation la protection des biens et des personnes contre les crues.

Jean-Claude SANCEREAU rappelle que les agglomérations n'en font pas partie et qu'il existe des « trous d'air ».

Florence FOUSSARD approuve mais indique cependant, qu'il est réalisé un travail en commun pour appuyer les projets. Cela permet aussi d'avoir des financements (pour la Souloze ou le plan communal de sauvegarde par exemple)

Stella DUPONT précise que le SICALA permet de défendre les communes qui ne sont pas membres d'une agglomération.

Guy BIJU rappelle que les agglomérations ont pris la compétence alors qu'auparavant, les communes adhéraient au SICALA.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et Régions,

Vu l'arrêté du Préfet du Département de Maine et Loire du 28 octobre 1987 portant création du SICALA de Maine et Loire,

Vu les statuts,

Vu la décision du comité syndical du SICALA du 6 octobre 2011,

Madame Florence FOUSSARD propose au Conseil Municipal :

- d'**APPROUVER** les modifications de statuts du SICALA.

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ (une abstention JC SANCEREAU)**

## 2011 - 174 - MISE EN PLACE D'UNE NAVETTE VERS LA GARE S.N.C.F. DE CHALONNES SUR LOIRE PAR LE CONSEIL GENERAL – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame le Maire expose à l'Assemblée que la commune a demandé au Conseil Général de Maine et Loire d'étudier la création d'une navette permettant le transport collectif de ses habitants vers la gare SNCF de Chalonnes sur Loire.

Cette demande était motivée par la politique de la ville en matière de développement durable, par l'augmentation forte de la circulation des voitures particulières en centre ville et par le fort développement de l'usage de cette gare SNCF par des habitants des communes avoisinantes.

Sur la base d'une étude qu'il a commandée à la Compagnie des Autocars de l'Anjou, le Département de Maine et Loire a analysé deux scénarii de desserte :

- Scénario 1 : la création d'une desserte à vocation communale

Ce premier scénario retient la création d'une ligne en rabattement sur la gare SNCF de Chalonnes sur Loire depuis différents quartiers de la commune de Chalonnes sur Loire.

La population de Chalonnes est de 6279 habitants. En prenant une part de marché des transports collectifs à hauteur de 1, 5 %, le potentiel global de cette ligne peut être estimé à 94 personnes environ.

- Scénario 2 : la création d'une desserte à vocation départementale

Ce second scénario retient la création d'une ligne en rabattement sur la gare SNCF de Chalonnes sur Loire depuis différentes communes et différents quartiers de la commune de Chalonnes sur Loire.

La réussite d'une telle desserte tenant à la fois à la proximité de la prise en charge et à la rapidité du service, un compromis sur l'itinéraire proposé doit être trouvé.

Dans ce cadre, l'itinéraire présentant le potentiel le plus fort passe par : La Pommeraye – Bourgneuf en Mauges – Saint Laurent de la Plaine – Chalonnes/ La Bourgonnière – Chalonnes/Centre Ville – et Chalonnes/ Gare SNCF.

Le nombre total d'habitants concerné par cette desserte s'élève à 12 674 habitants. En prenant une part de marché des transports collectifs à hauteur de 1, 5 %, le potentiel global de cette ligne peut être estimé à 190 personnes environ.

Dans les deux cas, les tarifs commerciaux appliqués aux usagers pour cette desserte seraient ceux de la première zone Anjoubus, à savoir :

Nombre de zones	Règle de tarification	Ticket Unité	Carnet de 10 tickets	Abonnement mensuel	Abonnement annuel
1	Intérieur d'une frontière ou franchissement d'une frontière	1.70 €	12.00 €	35.00 €	29.50 €/mois soit 354.00 €/an

Sur la base de cette étude, la commission des Routes, des Déplacements et des Transports du Département a privilégié la mise en place, à titre expérimental, de la desserte à vocation départementale présentée dans le scénario 2.

Cette desserte permettant d'assurer la connexion des communes de La Pommeraye, Bourgneuf en Mauges, Saint Laurent de la Plaine et Chalonnes sur Loire à la gare SNCF de Chalonnes sur Loire et à ses trains express régionaux qui assurent des liaisons vers Angers avec un temps de parcours de moins de 15 minutes.

La navette fonctionnerait, sur réservation téléphonique préalable, sur la base de deux horaires prédéfinis le matin et le soir, du lundi au vendredi toute l'année en correspondance avec deux départs le matin et deux arrivées le soir de train en gare de Chalonnes sur Loire ; le système de réservation préalable permettant d'éviter des circulations de véhicules à vide.

Le Conseil Général demande l'avis de la commune sur ce projet de nouvelle offre de transport public départemental sur Chalonnes sur Loire.

Madame le Maire explique que suite à la présentation du scénario 2 en réunion de pôles, les remarques suivantes ont été formulées :

- 60% des usagers de la gare sont Chalonnais (cf étude réalisée par sondage en Mai 2009). Le scénario 2 qui ne dessert que deux quartiers de Chalonnes ne semble donc pas correspondre pleinement aux besoins exprimés.
- l'horaire du soir le plus fréquenté (celui de 17 h 43) n'est pas pris en compte
- les tarifs élevés, au vu de la faible distance à parcourir par les Chalonnais, risquent d'être un frein important et il serait utile que soit étudié un tarif complémentaire avec le TER
- on peut s'interroger sur la capacité des cars à tourner, dans le centre ville au carrefour des feux, de la rue Nationale vers la rue Carnot (en direction de la gare).

Toutefois, le scénario 2 constitue un compromis intéressant car un service est mis en place sans qu'il ne coûte à la ville de Chalonnes sur Loire.

Guy BIJU demande si le service est maintenu lorsque seulement quelques personnes se sont inscrites, ou si la taille du véhicule est adaptée.

Madame le Maire indique que le dispositif sera à l'essai pendant un an, que des adaptations pourront être apportées au cours de cette année, et qu'un bilan sera réalisé.

Dominique PAIROCHON estime le projet intéressant mais demande si les personnes intéressées par ce transport ne pourraient pas être sondées sans attendre la fin de l'année.

Madame le Maire souligne qu'il convient de faire remonter les remarques dès maintenant.

Jean-Michel PHELIPPEAU rappelle que les scolaires paient 2,50 euros pour aller en TER à Angers. Bénéficieront-ils d'un tarif préférentiel pour utiliser la navette ? Il n'est pas cohérent que le bus coûte aussi cher comparativement aux tarifs TER.

Madame le Maire répond qu'il n'y a qu'un seul tarif présenté (1,70 €).

Florence FOUSSARD constate que pour les autres communes, le tarif est intéressant, et leurs habitants, qui utiliseront la navette, pourraient faire évoluer l'intérêt du service.

Madame le Maire rappelle que la ville avait réalisé une enquête auprès des Chalonnais et que ceux-ci s'étaient déclarés très favorables à la mise en place d'une navette. Une nouvelle enquête pourra être conduite pour apprécier la pertinence du dispositif adopté.

Jean-Claude SANCEREAU signale que la partie ouest de Chalennes n'est pas desservie.

Madame le Maire explique que c'est également le cas dans le scénario 1, car il convient d'optimiser les trajets et leur durée.

Marc SCHMITTER expose que lors de l'étude menée par la Compagnie des Autocars de l'Anjou, un choix devait s'opérer entre la Bourgonnière et le secteur de la Guinière, compte tenu de la durée du trajet et du réemploi du car pour faire les trois dessertes du matin et du soir. Or, le secteur de la Bourgonnière a été jugé plus favorable au vu du nombre d'usagers de la gare plus important à la Bourgonnière. Mais, il s'agit bien d'un compromis.

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal :

- **EMET UN AVIS FAVORABLE** à la mise en place par le Conseil Général de Maine et Loire d'une navette de transports collectifs vers la gare SNCF de Chalennes, sur la base du scénario 2, mais souhaite la prise en considération des remarques mentionnées ci-dessus et notamment :
  - o 60% des usagers de la gare sont Chalonnais (cf étude réalisée pour sondage en Mai 2009). Le scénario 2 qui ne dessert que deux quartiers de Chalennes en semble donc pas correspondre pleinement aux besoins exprimés.
  - o l'horaire du soir le plus fréquenté (celui de 17 h 43) n'est pas pris en compte
  - o les tarifs élevés, au vu de la faible distance à parcourir par les Chalonnais, risquent d'être un frein important et il serait utile que soit étudié un tarif complémentaire avec le TER
  - o on peut s'interroger sur la capacité des cars à tourner, dans le centre ville au carrefour des feux, de la rue Nationale vers la rue Carnot (en direction de la gare).
  - o Faire un bilan de l'utilisation du service après trois mois, six mois et un an de mise en œuvre pour chercher à l'adapter au plus vite.

## **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **2011 - 175 - LIBERALISATION DES DROITS DE PLANTATION DE VIGNES AU 1ER JANVIER 2016 - MOTION**

Madame le Maire expose à l'Assemblée que la Commission Européenne a décidé en 2008 de rendre totalement libre la plantation de vignes sur tout le territoire de l'Union Européenne à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Jean-Claude SANCEREAU souligne l'intérêt de conserver les appellations.

Florence FOUSSARD estime qu'il existe une logique de terroir à préserver.

Stella DUPONT fait remarquer que d'autres pays n'ont pas le même rapport au vin.

Dominique PAIROCHON partage cet avis car une commune sur deux, en Maine et Loire, est structurée autour de la vigne. Il rappelle certaines vellétés de supprimer la Fête des Vins, mais les pouvoirs publics y avaient renoncé.

Considérant que la viticulture contribue à qualifier et à valoriser le paysage ligérien chalonnais, paysage classé au patrimoine mondial de l'UNESCO et site classé « Corniche Angevine »,

Considérant le caractère viticole de la commune de Chalonnes sur Loire,

Considérant l'impact économique et touristique de la filière viticole locale,

Considérant la décision prise en 2008 de rendre totalement libre la plantation de vignes sur tout le territoire de l'Union européenne à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;

Considérant que la plantation de vignes est régulée dans certains Etats membres depuis les années 1930 et dans l'Union européenne depuis les années 1970 ;

Considérant que la Commission a proposé dans la dernière réforme de l'OCM de diminuer le potentiel de production à travers le financement d'un plan d'arrachage et dans le même temps de libéraliser les plantations à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016, que ces deux mesures sont antinomiques ;

Considérant les conséquences probables de la libéralisation des plantations sur l'économie, l'aménagement du territoire, les paysages, le tourisme, l'environnement : surproduction, chute des prix, diminution de la qualité, perte de notoriété, disparition des exploitations familiales, délocalisation du vignoble vers les plaines, concentration du secteur ;

Considérant les très vives inquiétudes que provoque cette décision chez les professionnels, les élus et plus largement les citoyens ;

Considérant que la quasi totalité des pays producteurs dénonce aujourd'hui cette décision et demande à la Commission de maintenir cet outil de régulation du potentiel de production ;

Considérant que la Commission reste toujours sourde à ces appels et se contente de faire circuler un questionnaire dans la perspective du rapport d'étape qu'elle doit publier en 2013 ;

Considérant les initiatives qui se font d'ores et déjà jour sur le terrain avant l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier 2016 (spéculation, achat de terrains dans des plaines, etc.) et les inquiétudes grandissantes des vignerons notamment les jeunes sur leur proche avenir ;

Considérant que l'encadrement du potentiel de production ne freine pas le développement des exploitations (plusieurs dizaines de milliers d'hectares de droits attribués durant ces dix dernières années) mais qu'il permet d'assurer un équilibre entre l'offre et la demande ;

Considérant que cet instrument n'a aucune incidence sur le budget communautaire ;

Considérant le calendrier des institutions européennes et l'incertitude importante qui pèse sur la réouverture du dossier ;

Madame le Maire propose au Conseil Municipal :

- De demander au gouvernement et au Chef de l'Etat de poursuivre leurs efforts et de convaincre rapidement les quelques Etats membres nécessaires à la formation d'une majorité qualifiée ;
- D'inviter le Conseil des Ministres de l'agriculture à acter formellement ensuite les positions ;
- De demander à la Commission Européenne d'entendre la position portée et de faire une nouvelle proposition législative ;
- D'appeler le Parlement européen à user de ses nouveaux pouvoirs et à prendre toutes les initiatives législatives et politiques utiles pour faire aboutir ce dossier au plus vite ;
- D'inviter les autres élus et les collectivités locales à s'associer à cette démarche et à intervenir par tous les moyens utiles auprès du gouvernement pour les convaincre de la nécessité d'aboutir sur ce dossier.

## **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

<b>AFFAIRES DIVERSES</b>
--------------------------

- Florence FOUSSARD informe l'assemblée que depuis ce soir, le nouveau site internet de la ville est en ligne, mais qu'il est encore en phase de test. Elle remercie Claire POTHIER et Sandra JACQUOT qui en sont les personnels référents.
- Alexandra BOURIGAULT communique qu'une réunion de présentation de l'espace jeunesse aura lieu le 17 décembre à 14 heures, avec les parents et les jeunes.

- Jean-Claude SANCEREAU demande s'il est prévu du tertiaire dans la zone du Marais.  
Marc SCHMITTER explique que rien n'est fermé, que la priorité va au commerce. Des promoteurs ont été rencontrés pour étudier le potentiel, notamment la possibilité de construire du R+1, qui pourrait peut-être alors accueillir du tertiaire.
- Jean-Claude SANCEREAU demande si la maison Beaulieu pourrait être utilisée.  
Marc SCHMITTER répond que rien n'est arrêté mais qu'il ne faut rien s'interdire. Il convient d'étudier le potentiel.
- Jean-Claude SANCEREAU s'étonne du projet de pétition transmis par un service municipal.  
Stella DUPONT explique que ce problème a été réglé en interne et qu'il s'agissait d'une erreur.
- Dominique PAIROCHON rappelle que le document sur la taxe d'aménagement devait être transmis, mais qu'il ne l'a pas reçu.  
Stella DUPONT répond que ce sera fait.
- Sophia FERRAILLE demande si la Halte à Vélo a été réparée. Stella DUPONT indique que cela doit être revu.
- Stella DUPONT souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à l'ensemble des conseillers municipaux et rappelle que la cérémonie des vœux aura lieu le jeudi 5 janvier à 19 h 00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 45.